



Révélon vos **talents**

Appel à projet
Juillet 2016



Dossiers à remettre avant le vendredi 17 juin 2016

diane.emdin@vivendi.com

Il est préférable d'adresser le dossier par email, sauf pour les éléments nécessitant un envoi postal.
Programme Vivendi Create Joy, 42 avenue de Friedland - 75008 Paris

VIVENDI

Groupe industriel intégré dans les médias et les contenus, Vivendi est présent sur toute la chaîne de valeur qui va de la découverte des talents à la création, l'édition et la distribution de contenus. [Groupe Canal+](#) est le numéro un de la télévision payante en France, présent également en Afrique, en Pologne et au Vietnam. Sa filiale [Studiocanal](#) occupe la première place du cinéma européen en termes de production, vente et distribution de films et de séries TV. [Universal Music Group](#) est le leader mondial de la musique présent tant dans la musique enregistrée que l'édition musicale et le merchandising. Il dispose de plus de 50 labels couvrant tous les genres musicaux. Vivendi Village rassemble [Vivendi Ticketing](#) (billetterie au Royaume-Uni et en France), [MyBestPro](#) (conseil d'experts), [Watchever](#) (vidéo à la demande par abonnement), [Radionomy](#) (audionumérique) et [L'Olympia](#) (salle de concerts parisienne). Avec 3,5 milliards de vidéos vues par mois, [Dailymotion](#) est l'une des plus grandes plateformes d'agrégation et de diffusion de contenus vidéo au monde. Vivendi est, par ailleurs, l'actionnaire de référence de [Telecom Italia](#).

VIVENDI CREATE JOY

Vivendi a lancé en 2008 son programme de solidarité, The [Vivendi Create Joy Fund](#), et s'engage auprès des jeunes défavorisés ou malades, à travers ses métiers de la communication et du divertissement. Il œuvre pour développer les talents individuels et collectifs à travers des projets musicaux, cinématographiques, de création de contenus ou encore le journalisme...

Les salariés de Vivendi s'engagent auprès des associations soutenues grâce au programme Ambassadeurs Create Joy. Par du bénévolat de compétences, les salariés du Groupe participent à la réussite des projets.

REVELONS VOS TALENTS

Les talents sont partout – et pas toujours là où on les imagine. Chacun possède un talent. La mission de Vivendi Create Joy est de soutenir les projets touchant une population plus large et plus défavorisée. Grâce aux projets artistiques financés par Vivendi Create Joy, le jeune peut se révéler, prendre conscience de sa valeur, de sa personnalité, prendre confiance en lui.

Vivendi Create Joy s'inscrit dans la démarche d'égalité des chances que s'impose le groupe Vivendi.

Retrouvez les projets soutenus par Vivendi Create Joy sur le site www.vivendi.com, sur nos pages facebook et sur notre chaîne Dailymotion.

Nature et critères des projets

Les projets soutenus par Vivendi Create Joy répondent aux critères suivants :

- leurs bénéficiaires sont des **jeunes en difficulté, défavorisés ou malades (12-25 ans)**
- les projets se déroulent en **France**, en **Grande-Bretagne**, et en **Afrique** francophone (appel à projet ouvert au Cameroun, Côte d'Ivoire et Burkina Faso pour cette session 2016)
- ils concernent les métiers de Vivendi, qui couvrent la **musique**, le **cinéma**, la **télévision**, le **journalisme**, la **création de contenus numériques**.
- les projets axés sur la réalisation d'un projet permettant de révéler un talent personnel, prendre conscience de sa propre valeur, apporter du bonheur (create joy) ; ainsi que les projets 'Coup de pouce pro' qui encouragent des jeunes issus des milieux défavorisés à développer leur passion, leur talent pour l'un des métiers du groupe à travers une formation professionnelle sont privilégiés.

Le comité de sélection examinera les dossiers selon les critères obligatoires suivants :

- statut d'association ou fondation à but non lucratif française
- association de droit local en Afrique, mais reconnue et vérifiée par nos acteurs locaux
- comptes dûment certifiés ; financement diversifié et stable
- public ciblé, âge des bénéficiaires
- implication personnelle des bénéficiaires dans le projet
- encadrement professionnel et engagement dans la réussite du projet
- égalité des chances, valorisation de l'individu
- expérience dans la conduite de projets au bénéfice des jeunes défavorisés ou malades
- accueil de salariés Vivendi dans des missions de bénévolat de compétences, ouverture à la coopération
- être reconnu d'utilité publique ou d'intérêt général

Par ailleurs, le comité évaluera les éléments suivants :

- la pertinence du projet par rapport à Vivendi Create Joy
- l'originalité de l'action
- la cohérence de son plan d'action pour atteindre les objectifs fixés ; la viabilité, la pérennité du projet
- les bénéficiaires et la prise en compte d'une composante genre
- la transparence de la gestion, l'adéquation du budget, le mode de financement
- les propositions de contreparties en termes de visibilité du partenariat avec Vivendi
- les indicateurs de mesure de l'impact durable du projet sur la vie des bénéficiaires

Les associations retenues signent un **contrat de parrainage** avec Vivendi.

Le contrat est annuel et peut prétendre à être renouvelé à condition que le projet s'inscrive toujours dans les critères de sélection, que le projet initial a été mené à bien et jusqu'à son terme, qu'un bilan du projet et de son impact a été soumis au Conseil. Tout renouvellement de contrat fait l'objet d'un dossier de demande de partenariat soumis au Conseil.

Vous pouvez adresser votre dossier à : Vivendi - A l'attention de Diane Emdin - diane.emdin@vivendi.com

Il est préférable d'adresser le dossier par email, sauf pour les éléments nécessitant un envoi postal.

Programme Vivendi Create Joy - 42 avenue de Friedland - 75008 Paris - France

Pour proposer un partenariat

Toute proposition de partenariat est composée d'une présentation détaillée du projet, complétée par les documents à fournir. Elle ne doit pas excéder 5 pages de texte ou 20 slides (diapos). La présentation détaillée du projet doit comporter la page de **'Formulaire de demande de partenariat'** dûment remplie ainsi que les éléments suivants :

1/ la **raison sociale**, la **mission** et la **vision stratégique** de l'association porteuse du projet

2/ la **description** du projet faisant l'objet du partenariat avec notamment

- ses objectifs, le plan d'actions correspondant, le calendrier,
- les résultats attendus, les moyens de les évaluer, les éléments de reporting,
- la collaboration avec d'autres partenaires sur le terrain,
- ce qui rend le projet innovant et unique,
- les bénéfices du soutien de Vivendi Create Joy.

3/ le **budget** du projet avec

- le budget prévisionnel détaillé,
- le plan de financement des investissements prévus,
- le plan de trésorerie,
- les cofinancements publics et privés envisagés, demandés, acquis,
- le montant demandé à Vivendi Create Joy et l'utilisation prévue.

4/ les **contreparties** proposées en termes de communication, notamment :

- la visibilité du projet et du soutien apporté par Vivendi, l'association de l'image de Vivendi avec le projet.
- les événements, la presse.

5/ **Photographies, vidéos et logos** à fournir

Joindre au dossier **les logos** de l'association et du projet, des photos et des vidéos pour illustrer le projet.

Les photographies et vidéos remises à Vivendi sont susceptibles d'être utilisées par elle pour communiquer sur son programme solidaire en interne comme en externe pendant la durée du Projet augmentée de 5 ans au-delà de la fin du Projet.

Cette communication consiste soit en la projection des photographies et vidéos lors de réunions internes ou externes, notamment l'Assemblée générale de Vivendi, les événements à propos du programme Vivendi Create Joy ou de ses partenaires; soit en la mise en ligne sur nos sites internet et intranet ; sur les pages Facebook VivendiCreateJoy et TheVivendiCreateJoyFund, sur la chaîne Dailymotion Vivendi Create Joy ; soit en l'illustration des documents de Vivendi, notamment les différents rapports annuels, les dossiers de presse, les lettres d'information, des affiches... Cette communication s'effectue en France comme à l'étranger.

Vivendi est susceptible de réaliser un film à partir des photos et vidéos remises par votre association et celles remises par les autres partenaires soutenus par le programme Vivendi Create Joy, pour les mêmes usages que décrits précédemment.

Dans cette logique, le parrainé s'engage à première demande à régulariser par une autorisation spécifique toutes utilisations et diffusions que le parrain serait désireux de faire à des fins de communication interne et externe exposées ci-dessus.

6/ Pour les **renouvellements** de projet :

- un bilan du projet précédemment soutenu avec notamment un compte rendu sur la réalisation, les difficultés rencontrées, l'utilisation de la dotation, les retours des bénéficiaires, la visibilité de Vivendi...